GROUPE EUROTUNNEL SA

PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Descriptif (article 241-2 Règlement Général AMF)

Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions ordinaires propres (ISIN : FR00105333075)

En application de l'article 241-4 du Règlement général de l'AMF et dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale du 26 avril 2012, Groupe Eurotunnel SA (GET SA) déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du **11/06/2012** au **15/06/2012** :

Séance du	Nombre de titres achetés	Prix moyen pondéré en €	Montant en €
13/06/2012	146 000	6,1955	904 543,00
14/06/2012	95 000	6,1681	585 969,50
15/06/2012	6 791	6,2000	42 104,20
TOTAL	247 791		1 532 616,70

Ces transactions n'ont pas donné lieu à l'utilisation d'instruments dérivés.